

Conseil communal du 5 janvier 2023

Présents :

S. HOFFMANN, bourgmestre,
C. MOES, Ch. BOULANGER-HOFFMANN,
A. MOSEL-KNEIP, échevins;

F. BOHLER, J. CARELLI, R. FRANK,
D. FREYMAN, J.-P. LICKES, A. PEREIRA
TINOCO, G. ROBERT, M. ROEMER,
M. STEINBACH, N. ZIGRAND,
conseillers;

P. REISER, secrétaire communal.

Absent (excusés): /.

(Séance à huis clos)

Nomination provisoire d'un fonctionnaire – carrière B1, rédacteur

Madame Kelly Weyland, domiciliée
à Eischen, est nommée à un poste
vacant de rédacteur pour les besoins
du secrétariat communal.

Prolongation de stage d'un fonctionnaire communal

Prolongation de 12 mois du stage
de Monsieur Chris Müller, chargé
technique auprès de l'administration
communale, afin de pouvoir se
soumettre encore aux examens de la
formation spéciale, dates d'examens
restent à être organisées par le
Ministère de l'Intérieur.

(Séance publique)

Budget rectifié 2022 et budget 2023

Approbation par 12 voix pour et 2 voix
contre (conseillers J.-P. Lickes et M.
Roemer) du budget rectifié 2022 et du
budget 2023.

Voir tableaux suivants:

Budget rectifié 2022	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes:	20.344.523,56	5.839.224,02
Total des dépenses:	14.731.108,20	5.589.097,44
Boni de l'exercice: Mali de l'exercice:	5.603.415,36	250.126,58
Boni du compte 2021:	22.402.811,56	
Boni général: Mali général:	28.006.226,92	250.126,58
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	- 0,00	+ 0,00
Boni définitif	28.006.226,92	250.126,58

Budget 2023	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes:	21.381.233,82	1.626.770,00
Total des dépenses:	16.963.078,91	14.352.971,87
Boni de l'exercice: Mali de l'exercice:	4.418.154,91	12.726.201,87
Boni présumé fin 2022:	28.006.226,92	250.126,58
Boni général: Mali général:	32.424.381,83	12.476.075,29
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	- 12.476.075,29	+ 12.476.075,29
Boni définitif	19.948.306,54	

Logement abordable/social communal – fixation des critères de mise à disposition/location de logements par la commune

Fixation unanime des critères
d'après lesquels seront attribués
les 16 logements situés dans la Cité
Bettenwiss à Eischen (4 résidences
à 4 appartements). Cette attribution
se fera suivant les critères sociaux
définis dans le règlement grand-ducal
du 16 novembre 1998, tout en ajoutant
priorité aux résidents de la commune.

Projet directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023) – Avis du conseil communal

Le conseil communal émet à l'unanimité
des voix un avis critique quant au
projet de programme directeur
d'aménagement du territoire (projet
PDAT2023) élaboré par le Ministère
de l'Énergie et de l'Aménagement
du territoire. Le PDAT propose des
orientations stratégiques pour le
développement territorial du pays.

Dégrévement de l'église de Greisch – Proposition de cession par le fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique

Décision unanime de reprendre l'église
Saint-Maximin de Greisch pour le euro
symbolique, tel que proposé par la

loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, ainsi que sur l'interdiction du financement des cultes par les communes.

Projets communaux

▪ Traversée de Hobscheid (phase 2) – Approbation du dossier de soumission

Approbation unanime du dossier de soumission préparé par l'Administration des Ponts et Chaussées et approuvé par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

▪ Eaux de surface – Mesure de protection Cité Bettenwiss à Eischen

Approbation unanime du projet (plans et devis) de mise en place d'un drainage des eaux de surface, établi par le bureau Daedalus Engineering et estimé à un montant total de 206.116€ TTC. Cette mesure de protection s'impose du fait qu'en cas de fortes pluies, les eaux se déversent sur les terrains de la Cité Bettenwiss.

SICONA – Programme d'action pour l'exercice 2023

Approbation unanime.

Convention relative à la constitution du Groupe d'Action Locale «Zentrum Westen» 2023-2030

Approbation unanime de ladite convention conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030.

Accord unanime d'adhésion formelle au groupe d'action locale LEADER dans la région Lëtzebuerg West pour la période 2023-2030 (suite à la décision de principe d'adhésion du 31 mai 2021).

Compromis d'échange de terrains avec la commune de Beckerich

Approbation unanime du compromis d'échange de terrains signé le 11 novembre 2022 entre les collèges échevinaux respectifs des communes de Beckerich et de Habscht. Le terrain cédé par la commune de Habscht est nécessaire à la création d'une zone de protection autour du captage de la source d'eau potable «Tunnel» situé sur une parcelle appartenant à la commune de Beckerich. En contrepartie, la commune de Habscht acquiert des parcelles (bois, à surface égale) adjacent à la limite de son territoire.

Divers

▪ Modification du règlement instituant un régime d'aides financières aux personnes physiques concernant la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et de la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement

Décision unanime d'abroger, à titre de mesure transitoire, la condition de remise d'un certificat attestant l'obtention de la subvention étatique pour les acquisitions de vélos ordinaires et vélos électriques faites en 2021, 2022 et 2023. Cette mesure est prise suite aux délais de traitement importants par les instances étatiques dans le cadre des aides financières attribuées par l'Etat.

▪ Signature d'une concession de cimetière

Informations par le collège échevinal / questions au collège échevinal

Le bourgmestre répond au nom du collège échevinal à des questions des conseillers.